

Rapport n°8 : Primes pour charges administratives

Rapporteur (s) :	Nicolas CHAILLET, Président
Service – personnel référent	Séverine Bilon – Responsable des ressources humaines
Séance du Conseil d'administration	21 décembre 2017

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Rapport :

Primes de charges administratives 2016-2017

Une correction est à apporter à la délibération du Conseil d'Administration Plénier du 15 novembre 2016 concernant le plafond maximum de la fonction de directeur du collège doctoral pour l'année universitaire 2016-2017. Il est proposé de le modifier comme suit : 2 650 € (correspondant à 64 HETD) au lieu de 1 500 € précédemment approuvé.

DÉLIBÉRATION

Il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur cette proposition.